



Communiqué de presse

Luxembourg, le 8 décembre 2014

Assurer la qualité de l'apprentissage avec la « Formation pour tuteurs en entreprise »

-

Remise des certificats de participation à la Chambre de Commerce

Ce lundi 8 décembre 2014, la LSC, l'organisme de formation de la Chambre de Commerce, a organisé la remise officielle des certificats de participation aux lauréats de la « Formation pour tuteurs en entreprise ». A cette occasion, 411 tuteurs se sont vus remettre leur certificat en présence de Monsieur Michel Lanners, Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Depuis le lancement de cette initiative en mai 2010, la formation a atteint les 3 000 inscriptions. Toutes les informations relatives à la formation sont accessibles sur la plate-forme tuteurs sur www.lsc.lu/tuteurs

L'objectif de la « Formation pour tuteurs en entreprise » est de permettre aux personnes chargées d'encadrer et d'accompagner les apprentis en entreprise (tuteurs), de mieux remplir les missions qui leur sont confiées, en leur fournissant les concepts pédagogiques de base concernant l'encadrement de l'apprenti, la transmission de compétences ainsi que l'évaluation des compétences acquises.

Selon la réglementation en vigueur, la participation à cette formation est obligatoire pour toute entreprise qui s'investit dans la formation d'un ou de plusieurs apprentis. Cette formation s'inscrit dans l'approche d'assurance-qualité de l'apprentissage et contribue ainsi non seulement à améliorer l'image de marque de la formation professionnelle, mais aussi à garantir l'acceptation de ses diplômes et certificats au-delà de nos frontières, pour faire de l'apprentissage à moyen terme un premier choix positif.

Lors de son allocution de bienvenue, Fernand Ernster, Président du Conseil de Gérance de la LSC et Vice-président de la Chambre de Commerce, a tout d'abord félicité les lauréats pour leur investissement dans l'éducation de jeunes apprentis. Il a relevé que le tuteur, en tant que responsable de la formation pratique et du suivi pédagogique de l'apprenti en entreprise, occupe un rôle central dans la relation avec le lycée technique et la LSC.

Monsieur Ernster a mis en avant le fait que depuis 2013 la LSC propose des sessions de formation spécifiques pour le secteur Horeca avec des horaires aménagés pour les après-midi. Monsieur Ernster a conclu son allocution en rappelant que la Chambre de Commerce, a enregistré, lors de la rentrée scolaire 2014-2015, plus de 900 nouveaux contrats d'apprentissage dans les secteurs de l'industrie, de l'Horeca, du commerce et des services.

Monsieur Michel Lanners, Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, a expliqué que la réforme de la formation professionnelle exige que chaque tuteur sache faire une évaluation de l'apprenti basée sur les compétences à acquérir. Selon Monsieur Michel Lanners, l'enseignement de cette nouvelle méthode d'évaluation à l'aide d'indicateurs et de standards fixés est une aide précieuse pour tous les tuteurs en entreprise. Monsieur Michel Lanners a également relevé l'engagement de la LSC dans la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle.

Le programme complet de la formation, ainsi que le calendrier des prochaines sessions peuvent être consultés sur le site web www.lsc.lu/tuteurs

Contact

LSC - Luxembourg School for Commerce, Tél. : 42 39 39 210 ; e-mail : info@lsc.lu, W : www.lsc.lu